

Département de la Somme
Arrondissement d'Abbeville
Commune de SAINT-RIQUIER

ARRÊTÉ :
**INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT PLACE DE
L'EGLISE "FETE LOCALE"**

2025_100_AR

Le Maire de la commune de SAINT RIQUIER,
Vu l'article 88 de la loi du 5 avril 1884,

ARRETE

La Place de l'Eglise sera interdite à la circulation et au stationnement du **Mardi 09 septembre 2025 à 17 H 00** au **Mardi 16 Septembre 2025 à 10 H 00** à l'occasion de la Fête Locale.

Fait à Saint-Riquier, le 03 septembre 2025

Le Maire,

Yves MONIN

